Institut de brainworking

Conditions générales — prestations de formation continue	
Généralités	Les présentes conditions générales s'appliquent à toute inscription aux prestations de formation continue (cours, ateliers, stages, entretiens, séminaires) proposées par l'Institut de brainworking.
Nombre de Participant-e-s	La direction peut exiger un nombre minimum de participant-e-s pour débuter une prestation de formation continue. Le maintien du cours à la date prévue est confirmé sur le site web et à chaque personne préinscrite quinze jours avant le début du cours. Si le nombre minimum de participant-e-s n'est pas atteint, les personnes inscrites auront l'option de reporter leur inscription à la session suivante ou de demander un remboursement.
Inscription	Toute inscription prend effet une fois l'intégralité du versement effectué.
Paiement	Le paiement doit être reçu dans les cinq jours ouvrables suivant l'inscription (effectuée au moyen du formulaire en ligne ou complétée sur place).
Désistement	En cas d'empêchement, les participant-e-s ont à tout moment la possibilité de reporter leur inscription à la session suivante. Si les participant-e-s souhaitent annuler leur inscription, il est possible de demander un remboursement en respectant les conditions ci-dessous : Tout désistement injustifié doit être annoncé par écrit au plus tard 15 jours avant le début du cours. Avant ce délai, un remboursement total est possible, hormis les CHF 50.- de frais d'inscription, qui sont déduits de tous les remboursements. Passé ce délai, un remboursement partiel est encore possible, selon les paliers suivants : jusqu'à 7 jours avant le début du cours, 50 % du prix ; jusqu'à 3 jours avant le début du cours, 25% du prix.
Titre délivré	Les participant-e-s reçoivent une attestation de fréquentation et des microcertificats s'ils ou elles ont un taux de fréquentation d'au moins 80%.

Réclamation	En cas de réclamation, les participant-e-s doivent régler le différend avec le ou la formateur-rice. Si le différend persiste, ils ou elles peuvent faire une demande écrite, afin d'être entendu par le responsable de la formation, dans un délai de 15 jours. Si aucun accord n'a pu être trouvé concernant le différend, un recours écrit, indiquant les motifs de la réclamation, peut être déposé dans les 15 jours auprès du Conseil de direction de l'Institut de brainworking.
Reconnaissance	Institution de formation continue certifiée Eduqua depuis 2006. Organisme de certification mandaté: ProCert SA, certificat n° 20671
Validité dès le	20 octobre 2026